

(Dys)fonctionnement des CHSCT locales

La CFDT Éducation monde n'a eu de cesse de demander un groupe de travail sur le fonctionnement des commissions d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

L'enquête menée par l'AEFE, auprès des E.G.D. et établissements conventionnés hors MLF, a pointé le dysfonctionnement de cette instance : **un établissement sur 5 ne réunit jamais la CHSCT**. Pour 40% de ces établissements, cela provient d'une **mauvaise connaissance de la circulaire des instances**. Celle-ci stipule que la CHSCT doit se réunir au minimum 2 fois par an. Or un peu moins de la moitié des établissements remplissent cette condition.

En formation spécialisée, la CFDT propose des mesures correctrices depuis des années : la construction d'outils mis à disposition des établissements et une formation spécifique.

Elle demande également la **constitution d'un groupe de travail pour élaborer un règlement intérieur des CHSCT**.

La CFDT salue la mise à l'agenda de ce groupe de travail prévu pour le mois de juin.

Les thèmes récurrents des CHSCT concernent les conditions de travail. Viennent ensuite les risques professionnels et enfin la médecine du travail, et le harcèlement. Cette commission est **le lieu du débat sur la qualité de vie au travail**.

Les CHSCT constituent le jalon indispensable pour une bonne prévention des risques et une prise en compte effective des réalités de terrain. La représentation des personnels à cette instance est essentielle.

Chacun d'entre nous est invité à participer à la CHSCT de son établissement. Signalons dans cette commission toutes les questions relatives aux conditions de travail, toute problématique susceptible d'affecter le bien-être des personnels.

Faisons vivre cette instance pour la santé physique et psychique de chacun, pour l'égalité devant la qualité de vie sur chaque lieu de travail.